



Association québécoise
Plaidoyer-Victimes

RAPPORT ANNUEL

2023 | 2024

Sommaire

3

Mot de la présidente

4

Mot de la direction générale

5

À propos de l'AQPV

La mission
Les objectifs
Les valeurs
La vision à long terme
Le conseil d'administration
L'équipe

8

Vie associative

Les membres par catégorie
Les membres par région administrative
Les membres selon le milieu de pratique

10

Bilan des activités

Éducation populaire autonome
Mobilisation sociale
Action politique non partisane
Représentation

27

Ressources et dépenses



Mot de la présidente

Un regard tourné vers l'avenir!

C'est avec un immense plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui pour la toute première fois dans le cadre du rapport annuel.

Quelle belle année, qui a marqué le début des célébrations du 40^e anniversaire de l'AQPV.

Je tiens à saluer toutes celles et ceux qui, au cours des 40 dernières années, ont contribué à une meilleure reconnaissance des droits des personnes victimes d'infractions criminelles au Québec.

Je tiens aussi à remercier tous les membres de l'équipe et à souligner leur contribution exceptionnelle qui, chaque jour, donne un sens réel à la mission de l'Association.

La contribution des membres est également essentielle à la réalisation de notre mission et j'en profite pour souligner leur engagement et leur soutien. Année après année, vous permettez à l'AQPV de poursuivre ses actions et je vous en suis reconnaissante.

Il est important de se rappeler que même si nous avons connu de grandes avancées relativement aux droits des personnes victimes au cours des dernières années, nous avons le devoir de rester vigilantes et vigilants et de continuer à nous assurer que ces droits sont préservés et respectés.

Savoir d'où l'on vient pour mieux savoir où l'on s'en va. C'est ce que je nous souhaite en cette année de nouveautés et de changements.

De tout cœur, je souhaite longue vie à l'AQPV!

Enfin, un merci tout spécial à Véronique Poulin qui, après plus de deux ans à la direction générale de l'AQPV, nous quitte ce mois de juin pour relever de nouveaux défis. Chère Véronique, nous te souhaitons tout le bonheur que tu mérites dans ta future carrière!

Savoir d'où l'on vient pour mieux savoir où l'on s'en va. C'est ce que je nous souhaite en cette année de nouveautés et de changements.

Jocelyne Rancourt

Présidente et trésorière

Ministères subventionnaires en 2023-2024

Justice
Québec

Ministère de l'Emploi
et de la Solidarité
sociale
Québec

Secrétariat à l'action
communautaire
autonome
et aux initiatives
sociales
Québec

Ministère de la Justice
Canada



Mot de la direction générale

Rassembler et mettre sur papier les réalisations de l'année fut, encore une fois, un exercice révélateur. Dans le domaine de la photographie, un passe-temps que j'affectionne particulièrement, le révélateur est un produit qui transforme l'image latente en image visible. Le présent rapport vient dans un certain sens exposer tout ce que la merveilleuse équipe de l'AQPV a pris soin de développer au courant de l'année qui vient de s'écouler.

J'avoue être grandement impressionnée par le travail accompli et par le chemin parcouru en 2023-2024. Ensemble, nous avons organisé et tenu deux colloques, produit des capsules vidéo, donné le coup d'envoi du 40^e anniversaire de l'Association, lancé de nouveaux outils informatifs et largement diffusé les outils existants, tout en travaillant à leur actualisation. Ensemble, nous avons lancé notre toute première formation asynchrone sur une plateforme nouvellement implantée, maintenu et développé de nouveaux partenariats, amorcé le développement d'un nouveau site Web et travaillé à bonifier la programmation annuelle de formation, tout en continuant d'offrir les formations régulières. Ensemble, nous avons travaillé à la consolidation de notre organisation interne, questionné notre mission, notre vision et nos valeurs, tout en mobilisant plus de 200 membres issus d'une diversité de milieux. Ensemble, nous avons accompli de belles et grandes choses, en ayant comme objectif commun de faciliter l'exercice des droits et des recours des personnes victimes d'infractions criminelles.

À l'aube de mon départ en tant que directrice générale de l'AQPV, je profite de l'occasion qui m'est offerte par ce mot pour souligner à quel point mon passage à l'Association fut riche, tant en termes d'apprentissages que de rencontres. J'ai eu la chance de côtoyer des collègues d'exception, dont les qualités professionnelles et personnelles sont nombreuses. Rigueur, professionnalisme, créativité, loyauté, engagement, adaptabilité, et surtout, ambition. Du mélange de toutes ces qualités résulte le contenu de ce rapport, auquel on ajoute une bonne dose d'esprit d'équipe. Groupe, énorme merci pour TOUT!

C'est avec beaucoup de joie que je passe le relais à Karine Mac Donald, nommée directrice générale de l'AQPV le 21 mai 2024. D'abord, mes sincères félicitations pour ce nouveau défi professionnel, et à nouveau, la plus chaleureuse des bienvenues. Il était important pour moi de partir avec les sentiments de sérénité, d'accomplissement et de pleine confiance. L'arrivée de Karine me procure exactement ces sentiments. Je suis convaincue qu'ensemble, vous accomplirez encore plus.

Véronique Poulin, directrice générale sortante

Bonne continuité, Véronique

Depuis maintenant 20 ans, je travaille dans le domaine de la victimologie et l'AQPV y a toujours fait office de figure de proue. C'est donc avec une grande fierté que je reprends la barre de la direction générale de l'AQPV!

Merci Véronique pour ton chaleureux accueil, tes bons mots et ton soutien dans cette transition. Bravo pour tout ce que tu as accompli dans le cadre de ton mandat à la direction générale. Tu as amené l'AQPV dans une autre ère et je compte bien poursuivre cet excellent travail avec autant de rigueur et de dévotion. Merci également à l'équipe pour votre accueil dans ce moment de grand changement. Votre passion pour votre travail s'est ressentie dès les premiers instants. Vous êtes une équipe inspirante. En plaçant les droits des personnes victimes au cœur de nos actions, ensemble, nous ferons de grandes choses, j'en suis certaine!

Karine Mac Donald, directrice générale

Ensemble, nous avons accompli de belles et grandes choses, en ayant comme objectif commun de faciliter l'exercice des droits et des recours des personnes victimes d'infractions criminelles.

Depuis maintenant 20 ans, je travaille dans le domaine de la victimologie et l'AQPV y a toujours fait office de figure de proue.

À PROPOS DE L'AQPV

Au **cœur**
de vos **droits**

La mission

L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes a pour mission de défendre et promouvoir les droits et les intérêts collectifs des personnes victimes d'actes criminels en agissant auprès d'elles, de leurs proches, des intervenantes, des intervenants et des instances décisionnelles par des activités de représentation, d'information, de formation et de mobilisation sociale.

Les objectifs

- Sensibiliser et informer les personnes victimes d'actes criminels et leurs proches sur leurs droits et leurs recours.
- Représenter les intérêts et les préoccupations des personnes victimes d'actes criminels et de leurs proches auprès de diverses instances afin que leurs droits soient reconnus et respectés.
- Développer une meilleure compréhension de la victimisation criminelle, de ses impacts et des besoins des personnes victimes et de leurs proches.
- Alimenter la réflexion sociale sur les enjeux liés à l'aide aux personnes victimes et à la reconnaissance de leurs droits.
- Mobiliser différents partenaires dans la promotion des droits et des intérêts des personnes victimes.

La vision à long terme

En tant qu'actrice incontournable dans son domaine d'expertise, l'AQPV souhaite contribuer à :

- la transformation du système sociojudiciaire afin que les droits et recours des personnes victimes d'actes criminels soient pleinement reconnus, accessibles et appliqués ;
- l'amélioration du sentiment de confiance et de compétence des personnes victimes d'actes criminels et de leurs proches dans leur parcours ;
- la mobilisation du milieu pour nourrir les réflexions sur les enjeux touchant les personnes victimes d'actes criminels et leurs proches.

Les valeurs

- Le respect des droits fondamentaux, de la diversité des réalités et des besoins des personnes victimes d'actes criminels qui se manifeste à travers les principes d'égalité, d'équité et de tolérance.
- L'engagement de l'AQPV dans la réalisation de sa mission, suscitant la mobilisation et l'implication de ses membres, des collaboratrices et des collaborateurs, des partenaires et des personnes œuvrant dans le domaine.
- L'ouverture d'esprit qui se traduit notamment par l'empathie, l'humanisme et la capacité de s'adapter aux changements sociaux.
- Le professionnalisme, la rigueur et l'intégrité dans la conduite de ses activités.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jocelyne Rancourt
Présidente et trésorière
Membre individuelle

Myène Gauthier
Vice-présidente
Membre associatif – Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal

Jean-Thierry Popieul
Secrétaire
Membre individuel

Monic Caron
Administratrice
Membre associatif – Centre Louise-Amélie

Laurence Cléroux
Administratrice
Membre associatif – Juripop

Estelle Drouvin
Administratrice
Membre associatif – Centre de services de justice réparatrice (CSJR)

Sylvie Dubois
Administratrice
Membre individuelle

Catherine Lapierre
Administratrice
Membre associatif – Équijustice

Stéphanie Leduc
Administratrice
Membre associatif – Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS)



L'ÉQUIPE

LA PERMANENCE



Karine Mac Donald
Directrice générale
(entrée en fonction le 21 mai 2024)



Jean Wilfrid Étienne
Adjoint administratif



Katia Leroux
Responsable du développement de contenu et de l'édition



Véronique Poulin
Directrice générale
(départ le 19 juin 2024)



Marie-Christine Michaud
Responsable des communications et de la mobilisation

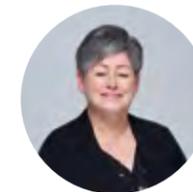


Léa Serier
Responsable des dossiers politiques

LES CONTRACTUELLES



Isabelle Boulanger
Chargée de projet
(départ en cours d'année)



Sylvie Gravel
Chargée de projet



Lise Poupart
Consultante



Marie Merle des Isles
Chargée des activités de formation et des événements

VIE ASSOCIATIVE

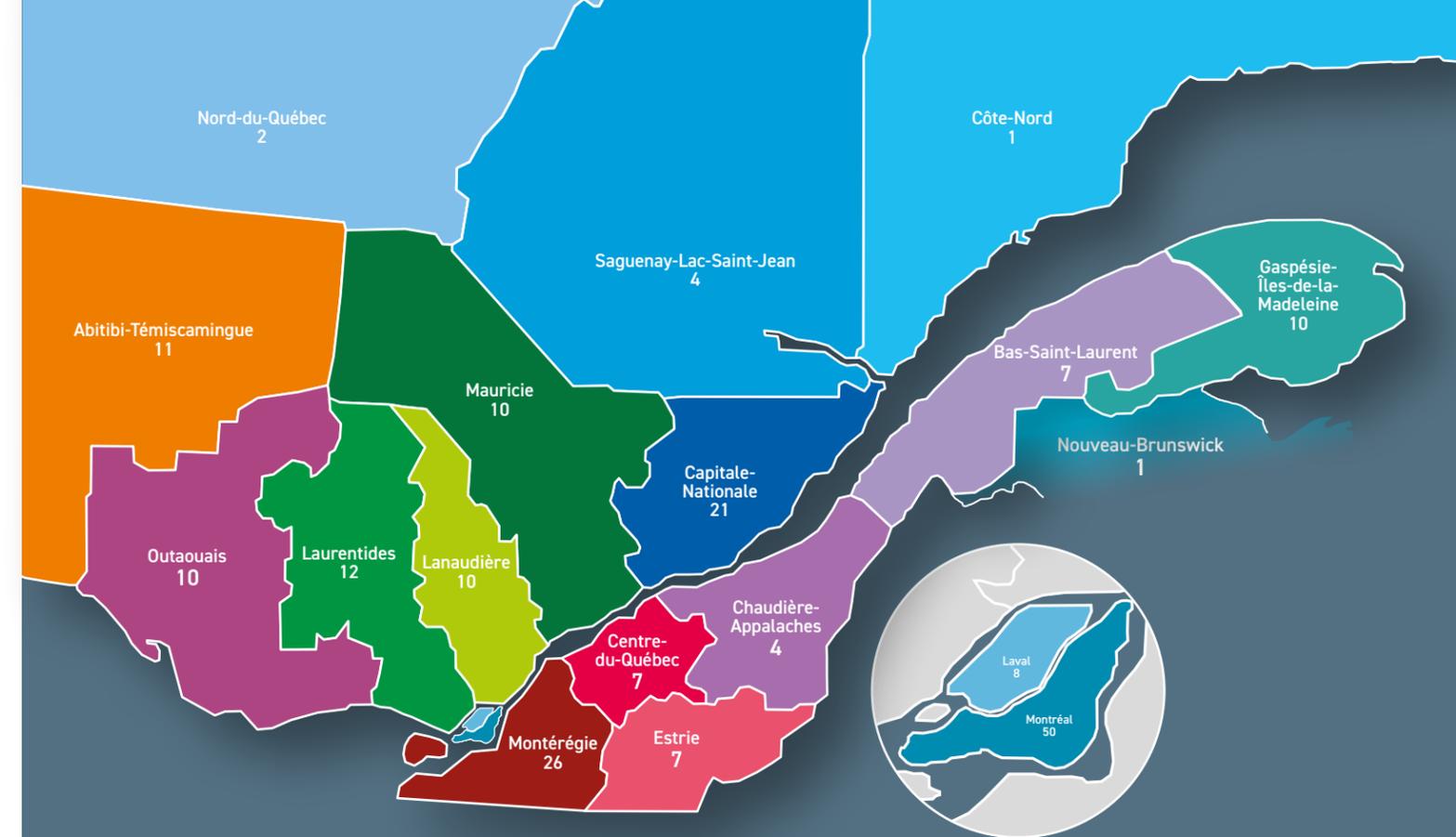
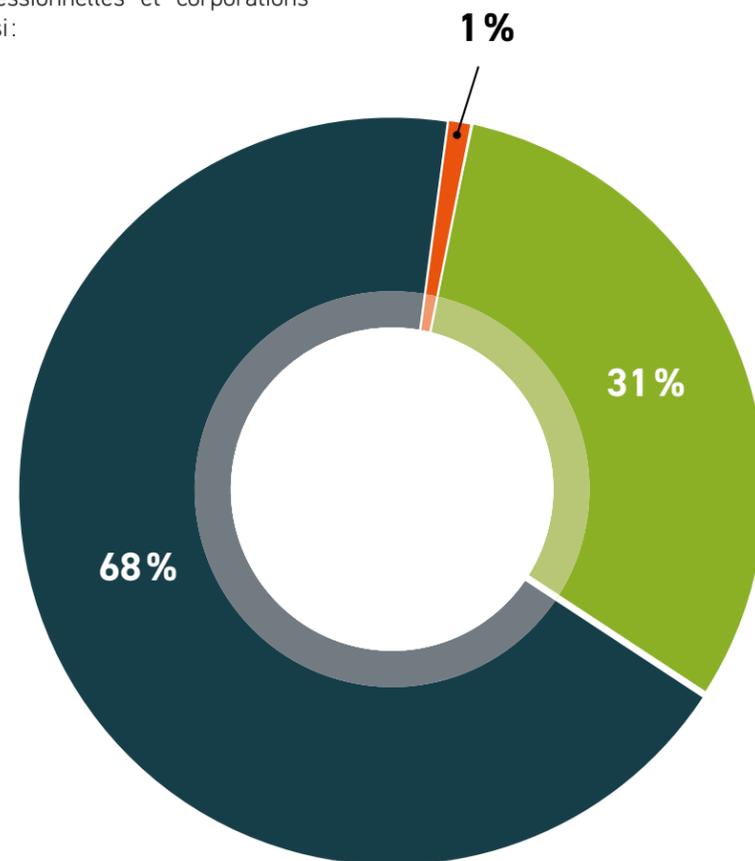


L'AQPV est forte de la présence de ses membres (organismes et individus) qui proviennent de toutes les régions du Québec et qui œuvrent majoritairement dans le domaine de l'aide aux victimes. Grâce à leur appui, elle peut poursuivre sa mission et ses objectifs.

LES MEMBRES PAR CATÉGORIE

Au 31 mars 2024, l'Association comptait **201 membres**. Il existe trois catégories de membres: les membres associatifs (organismes à but non lucratif et organisations communautaires), les membres individuels et les membres partenaires (organismes gouvernementaux, paragouvernementaux, associations professionnelles et corporations privées). Les membres se répartissent ainsi:

- 136 membres associatifs
- 62 membres individuels
- 3 membres partenaires



LES MEMBRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Bien qu'une proportion importante des membres provienne de Montréal, le caractère provincial de l'Association se reflète dans la répartition de ses membres dans l'ensemble des régions du Québec.

LES MEMBRES SELON LE MILIEU DE PRATIQUE



Quatre grands réseaux sont particulièrement bien représentés parmi les membres, soit le réseau des maisons d'aide et d'hébergement et des organismes qui œuvrent en matière de violence conjugale, celui des CALACS et des organismes qui interviennent auprès des victimes d'agression à caractère sexuel, celui des organismes de justice alternative, de justice réparatrice et de médiation et le Réseau des CAVAC.

BILAN DES ACTIVITÉS



Éducation populaire autonome

● Sensibilisation

L'AQPV partage et diffuse des connaissances sur la victimisation en organisant des activités de sensibilisation sur différentes problématiques. Nos activités s'adressent autant aux intervenantes et aux intervenants concernés par la situation des personnes victimes d'actes criminels qu'aux personnes victimes elles-mêmes, à leurs proches, ainsi qu'à la population en général.

Projet « Les victimes d'actes criminels qui se représentent seules devant les tribunaux »

Financé par le ministère de la Justice du Québec, cet ambitieux projet d'une durée d'un an comportait deux volets, dont celui de rassembler les actrices et acteurs du milieu judiciaire, du réseau d'aide aux personnes victimes ainsi que du milieu de la recherche à l'occasion d'un colloque sur la question des victimes d'actes criminels qui ne sont pas représentées par une personne avocate devant les tribunaux administratifs et civils*.

Ce colloque visait plusieurs objectifs tels que:

- sensibiliser les actrices et acteurs du système judiciaire et du réseau d'aide aux personnes victimes aux difficultés et défis rencontrés par les personnes victimes qui se représentent seules devant les tribunaux;
- partager les connaissances et l'expertise sur les enjeux et les défis liés à ce phénomène;
- identifier les bonnes pratiques et dégager des pistes d'action pour améliorer l'accès à la justice des personnes victimes.

C'est ainsi que s'est tenu le colloque *Les personnes victimes d'actes criminels qui se représentent seules devant les tribunaux* le 23 novembre 2023 auquel **plus d'une centaine de personnes** ont participé en présentiel et en ligne.

Pour ce faire, différentes étapes ont été franchies:

- Une recherche et une revue de littérature ont été faites afin de colliger les informations et identifier la ou les problématiques à mettre en lumière lors du colloque.
 - Approche: afin d'assurer la prise en compte de toutes les personnes victimes, l'approche intersectionnelle a été favorisée tout au long des recherches et s'est reflétée dans les prises de contact auprès de différents organismes ainsi que dans la programmation du colloque.
 - Constats: très peu de recherches en victimologie sur les victimes non représentées par une personne avocate devant les tribunaux sont réalisées; il manque donc de données sur le sujet. Il existe de la littérature concernant les personnes justiciables non-représentées, mais le plus souvent, l'angle de recherche se centre sur le point de vue des actrices et acteurs du système judiciaire et non des justiciables. Dans le cadre de ce projet, il importait donc de replacer les personnes victimes au cœur des discussions, en se concentrant sur leurs droits et l'accès à la justice.
- Plus de 75 personnes et plus de 50 organismes ont été contactés pour cerner davantage la problématique, pour alimenter la réflexion et pour identifier des personnes susceptibles de faire une présentation lors du colloque.
- Les personnes panélistes ont été rencontrées individuellement et en groupe pour favoriser les échanges et assurer l'arrimage des idées et expérience rapportées.



Programmation du colloque et personnes invitées

Invitées d'honneur:

- M^e Elizabeth Corte, avocate et juge en chef de 2009 à 2016, Cour du Québec
- M^e Léa Charbonneau-Lacroix, directrice adjointe, Le Collectif juridique

Conférence – Contester soi-même une décision en matière d'indemnisation devant le Tribunal administratif du Québec: une autre épreuve dans le parcours des personnes victimes.

- Arlène Gaudreault, criminologue et membre fondatrice de l'AQPV
- Sylvie Gravel, chargée de projet, AQPV

Table ronde 1 – Vulnérabilités, marginalités et causes de la non-représentation par une personne avocate: enjeux et défis des personnes victimes d'actes criminels face au système de justice.

- Michele Patricia Akiobe Songolo, professeure adjointe à l'École de travail social et de criminologie, Université Laval
- Pierre Lainé, directeur adjoint, Services parajudiciaires autochtones du Québec (SPAQ)
- M^e Marie-Claude Richer, directrice, Rebâtir
- Celeste Trianon, directrice générale, Juritrans

Table ronde 2 – Non-représentation par une personne avocate: obstacles et impacts sur les droits des personnes victimes.

- Emmanuelle Bernheim, professeure titulaire, Faculté de droit et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en santé mentale et accès à la justice, Université d'Ottawa
- Karine Mac Donald, criminologue, coordonnatrice aux communications et aux relations publiques, Réseau des CAVAC
- M^e David Searle, avocat, Centre de justice de proximité du Grand-Montréal et chargé de cours, Université du Québec à Montréal

Atelier en sous-groupes – Réflexions et pistes de solutions inclusives pour favoriser l'accès à la justice.

Plénière – Regards sur les pistes de solutions et perspectives pour un meilleur accès à la justice.

Activité de réseautage

Cet événement a permis de broser un état des lieux et de mieux comprendre les différentes causes et conséquences d'ordre structurel liées à ce phénomène. Il a aussi contribué à dégager



des pistes d'action visant à améliorer l'accès à la justice aux personnes victimes d'infractions criminelles, tout en considérant leurs besoins, particulièrement lorsqu'elles font partie d'un groupe marginalisé. Ces pistes d'action feront éventuellement l'objet de recommandations aux instances concernées et l'AQPV suivra leur mise en application, au besoin.

L'événement fut aussi l'occasion de diffuser en primeur la première capsule vidéo portant sur la contestation d'une décision de l'IVAC devant le TAQ et de promouvoir le plus récent guide de la série *Droits et recours des victimes d'actes criminels* «Contester une décision de l'IVAC devant le Tribunal administratif du Québec».

Projet « Les victimes d'actes criminels devant la Commission d'examen des troubles mentaux »

Bien que le financement de ce projet ait pris fin le 31 mars 2023, l'AQPV a poursuivi son travail sur ce dossier. En début d'année, beaucoup d'efforts ont été consacrés à l'organisation d'un événement public d'envergure qui s'est tenu le 26 avril 2023. **Plus d'une centaine de personnes** en présentiel et en ligne ont ainsi pris part à l'activité ayant pour thème l'exercice des droits des personnes victimes d'actes criminels qui ont affaire avec la Commission d'examen des troubles mentaux (CETM).

Cinq panélistes ont été invitées à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont leurs rôles et obligations envers les victimes d'actes criminels commis par une personne déclarée inapte à subir son procès (ISP) ou non criminellement responsable pour cause de troubles mentaux (NCRMT)?
- Quels sont leurs constats à l'égard de l'exercice des droits de ces victimes?
- Comment renforcer l'exercice de leurs droits?

Ces présentations ont donné lieu à des échanges animés et enrichissants qui ont grandement contribué à la suite des travaux et des réflexions de l'AQPV.

Panélistes invitées

- **Nathalie Auclair**, criminologue, Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel
- **M^e Véronique Breton**, procureure aux poursuites criminelles et pénales, DPCP
- **Karine Gagnon**, coordonnatrice au soutien organisationnel et au développement, Réseau des CAVAC
- **Arlène Gaudreault**, criminologue, alors présidente de l'AQPV
- **M^e Lucie Groleau**, CISSS de la Montérégie-Centre



Ce projet a mis en lumière d'importantes failles dans la mise en œuvre des droits des personnes victimes lorsque le crime a été commis par une personne déclarée ISP ou NCRMT, notamment leur droit à l'information, à la protection et à la participation. Face à ces constats, l'AQPV a dressé une liste de pistes de solutions concrètes auxquelles elle entend donner suite au cours des prochains mois.

L'événement du 26 avril fut aussi l'occasion de lancer la brochure informative « Les personnes victimes d'actes criminels devant la Commission d'examen des troubles mentaux ». D'abord destinée aux personnes victimes, elle est également d'intérêt pour les personnes qui interviennent auprès d'elles. Cet outil explique les rouages de la CETM, expose le cheminement d'un dossier ISP ou NCRMT et présente les droits dont peuvent se prévaloir les victimes.

Disponible en français (version papier et électronique) et maintenant en anglais (version électronique), l'AQPV s'est chargée de la diffuser largement. Au total, plus de **1 800 brochures** papier ont été distribuées au sein de diverses organisations (CETM, Réseau des CAVAC, organismes œuvrant en matière d'agression sexuelle, services policiers, milieu juridique, CISSS et CIUSSS, organismes de justice alternative, de justice réparatrice et de médiation, etc.). Au surplus, la brochure a été téléchargée près de **600 fois** en français.

Des démarches ont également été réalisées afin de rendre la brochure accessible sur le site Web du Tribunal administratif du Québec. Elle est donc disponible dans plusieurs sections du site à titre d'outil de référence pour les personnes victimes, les aidant à connaître et à faire valoir leurs droits et leur apportant réponses aux questions sur le rôle et le fonctionnement de la CETM.

« Elle est vraiment belle et bien conçue! C'est un outil qui sera très utile pour nos intervenants et une partie de notre clientèle. »

« Il y a très peu d'outils semblables pour les familles et pour les intervenants et cette brochure sera d'une grande utilité! »

« Merci à l'AQPV pour ce beau travail... De rendre l'information disponible aux victimes d'actes criminels qui se trouvent démunies face à la Commission d'examen des troubles mentaux. Cette brochure est un outil essentiel pour mieux informer les victimes! »

En continuité des travaux entourant de ce projet, l'AQPV a participé, le 18 octobre 2023, à la réalisation d'une capsule vidéo produite par l'organisme SantéFamille. Isabelle Boulanger, alors chargée du projet, répond aux questions de la directrice générale **Marie-Ève Caron** afin de démystifier certains enjeux touchant les personnes victimes qui ont affaire à la CETM. Une excellente tribune pour mettre en lumière la brochure informative produite par l'AQPV!

Visionnez la capsule sur la chaîne YouTube de l'AQPV.

● Information

L'AQPV produit des outils d'information destinés aux personnes victimes et à leurs proches afin de les aider à obtenir soutien et réparation et à exercer leurs droits et recours. Nos outils sont également d'intérêt pour toutes les personnes travaillant de près ou de loin avec des personnes victimes. L'AQPV oriente aussi les personnes victimes et leurs proches vers les services spécialisés ou les programmes pouvant leur offrir l'aide, le soutien ou les conseils qu'elles ou ils sollicitent.

Projet « Les victimes d'actes criminels qui se représentent seules devant les tribunaux »

Le second volet de ce projet consistait à produire cinq capsules vidéo informatives inspirées du contenu du guide « Contester une décision de l'IVAC devant le Tribunal administratif du Québec » et spécifiquement destinées aux victimes non représentées par une personne avocate.

Ces capsules visent à leur permettre de se familiariser avec le processus de contestation, de naviguer de manière plus éclairée dans les différentes procédures, de mieux se préparer pour faire valoir leurs droits et de jouer un rôle plus actif dans le règlement de leur dossier. Conçues dans un langage clair et accessible et fournissant plusieurs conseils pratiques, elles s'avèrent aussi de précieux outils pour les personnes qui œuvrent auprès d'elles et de leurs proches.

Plusieurs étapes ont été franchies afin d'en arriver à la production des cinq capsules vidéo, en français et en anglais. Les informations à diffuser ont d'abord été minutieusement choisies et synthétisées, pour ensuite être rédigées sous forme de scénarios. Un important travail de vulgarisation a été réalisé pour rendre plus accessibles les nombreuses informations juridiques. Les différentes étapes de réalisation/production ont été menées avec **l'enDroit**. L'AQPV tient à remercier les animatrices **Vanessa Destiné** et **Catherine Beauchemin** pour leur précieuse collaboration.

Depuis la publication des communiqués annonçant la mise en ligne des capsules en français (20 janvier 2024) et en anglais (21 mars 2024) sur les plateformes numériques de l'AQPV, l'impact s'est révélé significatif sur la chaîne YouTube, avec un cumul de plus de **1 800 clics** pour l'ensemble des vidéos.

Une campagne de promotion a également été mise en œuvre pour assurer la diffusion des capsules dès leur mise en ligne. Les impressions cumulées de cette campagne sur les pages Facebook, Instagram et LinkedIn de l'AQPV ont atteint un total de près de **279 600**.



« Bravo à l'AQPV pour ce lancement! Se représenter seul.e devant le Tribunal administratif du Québec peut être complexe. Ainsi, ces outils dans un langage simple et accessible sont tellement pertinents. À visionner et à partager! »

Projet « Faciliter l'accès à la justice aux victimes d'actes criminels qui contestent une décision en matière d'indemnisation »

En février 2023, l'AQPV lançait le plus récent guide de la série *Droits et recours des victimes d'actes criminels* intitulé « Contester une décision de l'IVAC devant le Tribunal administratif du Québec ». À la suite de cette parution, l'AQPV a concentré ses efforts sur la traduction du guide en version anglaise ainsi que sur la diffusion. Au 31 mars 2024, **329 copies** du guide en format papier avaient été distribuées et la version électronique avait été téléchargée **1814 fois**.



Projet « Développement d'un site Web pour informer et outiller les victimes d'actes criminels commis par une personne inapte à subir son procès ou reconnue non criminellement responsable »

L'année 2023 marque les débuts de ce projet destiné spécifiquement aux personnes victimes d'actes criminels commis par une personne déclarée inapte à subir son procès (ISP) ou non criminellement responsable pour troubles mentaux (NCRMT) et leurs proches, ainsi que les personnes œuvrant auprès d'elles et d'eux.

Le projet consiste à développer un site Web bilingue rassemblant toutes les informations nécessaires pour permettre aux personnes victimes de connaître et d'exercer leurs droits, ainsi que de mieux comprendre les procédures rattachées à la Commission d'examen des troubles mentaux (CETM).

Financé par le ministère de la Justice du Canada en collaboration avec le ministère de la Justice du Québec, ce projet poursuit de nombreux objectifs :

- informer les personnes victimes et les outiller pour qu'elles puissent mieux comprendre les dispositions du *Code criminel* et les procédures liées à la CETM;
- démystifier le rôle des actrices, acteurs et institutions que les personnes victimes peuvent être amenées à rencontrer dans leur parcours;
- mettre à la disposition des intervenantes et intervenants un outil pratique pour un meilleur accompagnement des personnes victimes.

À l'issue de l'an 1 du projet, les premières étapes ont été franchies et plusieurs sont en cours. Un plan de travail détaillant les différentes sections du site Web bilingue a été développé, définissant ainsi l'arborescence des thèmes et des contenus écrits et multimédias. La rédaction des contenus informatifs du site Web en français est fort bien entamée!



Mise à jour du guide « Votre parcours dans le système de justice »

Ce guide de la série *Droits et recours des victimes d'actes criminels* s'adresse aux personnes victimes et à leurs proches et vise à les outiller dans leurs démarches dans le système de justice pénale. Financée par le ministère de la Justice du Québec, la mise à jour en profondeur et la bonification des contenus se sont poursuivies au cours de la dernière année. Rappelons qu'il s'agit d'actualiser le guide, c'est-à-dire d'y intégrer les multiples modifications législatives, mesures et programmes mis en œuvre depuis la dernière édition en 2017, concernant notamment les personnes victimes de violence conjugale et de violence sexuelle.

Cette nouvelle mouture du guide n'aurait pu être réalisée sans l'apport de nombreuses partenaires. Soulignons la collaboration exceptionnelle de **M^{es} Julie Pelletier et Annouck Balzer**, procureures aux poursuites criminelles et pénales au Bureau des mandats organisationnels du DPCP. Nous les remercions chaleureusement pour leurs commentaires judicieux et leur validation de la presque totalité du guide.

Nos remerciements les plus sincères s'adressent aussi aux autres personnes qui ont généreusement accepté de valider et de commenter certaines parties spécifiques du guide :

- **Gabrielle Arthurs**, coordonnatrice volet intervention médicosociale, Service-conseil aux centres désignés
- **Josianne Cantin**, chef d'équipe par intérim, direction des pratiques policières, ministère de la Sécurité publique du Québec
- **M^e Léa Charbonneau-Lacroix**, directrice adjointe, Le Collectif juridique
- **Karine Gagnon**, coordonnatrice au soutien organisationnel et au développement, Réseau des CAVAC

Cette 3^e édition du guide sera disponible au cours de l'été 2024.



Les publications de l'AQPV continuent de rayonner...

Manuel pédagogique *Introduction à l'intervention auprès des victimes d'actes criminels*: 384

Guide d'information pour les parents sur la cyberviolence dans les relations amoureuses des jeunes
Français: 678 — Anglais: 238

Brochure sur la *Charte canadienne des droits des victimes*
Français: 316 — Anglais: 61



Actualisation des fiches spécialisées

Les multiples changements législatifs des dernières années ont poussé l'AQPV à amorcer l'actualisation du contenu des 10 fiches spécialisées documentant différentes procédures et mesures prévues dans le *Code criminel* et la *Charte canadienne des droits des victimes*.

Initialement développées en étroite collaboration avec le Bureau des mandats organisationnels du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), les travaux de mise à jour permettront de reprendre ce précieux partenariat avec **M^{es} Annouck Balzer et Julie Pelletier**, procureures aux poursuites criminelles et pénales au Bureau des mandats organisationnels du DPCP. Ils permettront aussi de mettre à la disposition des personnes qui interviennent auprès des personnes victimes d'infractions criminelles et qui les accompagnent aux différentes étapes de leur parcours des informations juridiques à jour.



● Formation

L'AQPV offre des formations destinées à celles et ceux qui œuvrent auprès des personnes victimes qui sont dispensées par des formatrices et des formateurs ayant une expertise reconnue dans leur domaine. Elle conçoit aussi des activités d'apprentissage en ligne. Ces formations visent le développement des compétences sur diverses thématiques telles que la victimisation et ses impacts, les besoins des victimes et de leurs proches et l'accompagnement judiciaire des victimes.

Bilan de la programmation 2023-2024

L'AQPV a continué d'offrir ses formations en webdiffusion en direct tout au long de l'année et a proposé le retour au présentiel pour les groupes privés. Au total, **8 sessions** de formation (5 en webdiffusion et 3 en présentiel) ont eu lieu et auxquelles **140 personnes** ont participé.

Ces dernières sont issues de milieux de pratique diversifiés : CAVAC, maisons d'aide et d'hébergement, organismes d'aide aux personnes victimes d'agression sexuelle, CISSS/CIUSSS et organismes de justice alternative, de justice réparatrice et de médiation. Voici les formations qui ont été offertes en 2023-2024 :

- **Le système de justice pénale pour les adolescents : le connaître pour mieux intervenir auprès des victimes**

Formatrices : M^{es} Marie-Audrey Chassé et Mélanie-France Tourigny, procureures aux poursuites criminelles et pénales, DPCC.

- **Le parcours des personnes victimes dans le système judiciaire criminel : bien le connaître pour mieux intervenir**

Formatrices : M^{es} Annouck Balzer, Laurence Charbonneau-Emery et Julie Pelletier, procureures aux poursuites criminelles et pénales, Bureau des mandats organisationnels, DPCC.

- **Trouble de stress post-traumatique et deuil complexe et persistant**

Formateur : Christophe Herbert, psychologue, président-directeur général, H4 Éditions.

- **La thérapie orientée vers les solutions : un outil pour aider les victimes de trauma**

Formatrice : Esther Trudel-Cloutier, psychologue, directrice du Centre Psycho-Trauma Les Solutions.



« J'ai apprécié les informations reçues et les exemples de situations vécues par les formatrices. Aussi, j'ai apprécié les interventions des participants du groupe, car cela rendait le tout plus constructif et dynamique. »

« Très bonnes formatrices. Beaucoup de place aux questions, ce qui rend la formation beaucoup plus intéressante et pratique. »

« J'ai bien aimé l'approche du formateur. Les explications, les exemples, les mises en situation aidaient beaucoup à la compréhension. Une très belle formation. Merci beaucoup. »

« Merci ! J'ai beaucoup appris au niveau des techniques et de l'intervention, surtout avec les clients avec des séquelles post traumatiques importantes. »

Formation en ligne

Les droits et les recours des personnes victimes dans le système de justice pénale

La toute première formation asynchrone a été mise en ligne sur la nouvelle plateforme de formation en octobre 2023. Financée par le ministère de la Justice du Canada en collaboration avec le ministère de la Justice du Québec, elle vise notamment à actualiser les connaissances des personnes qui interviennent auprès des personnes victimes et de leurs proches sur les droits qui leur sont conférés par la *Charte canadienne des droits des victimes* et dans diverses autres législations.

En février 2024, l'AQPV a pris contact avec la Direction générale de la performance et de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles du ministère de la Justice du Québec pour évaluer la possibilité de rendre la formation accessible sur le Portail de formation du Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale. C'est avec beaucoup de fierté que l'AQPV a appris dernièrement que son offre a été accueillie positivement ! Un grand merci au ministère de la Justice du Québec et particulièrement à **Catherine Gareau-Blanchard**, conseillère en formation du Tribunal, pour l'ouverture et la confiance. Cette opportunité contribuera grandement au développement des connaissances en matière des droits et recours des personnes victimes.

« Très clair, belle présentation. J'ai beaucoup apprécié. »

« Je me sens plus professionnelle pour répondre aux questions des victimes dans le cadre de mon travail. »

« Excellente formation, très appréciée. J'ai beaucoup appris. »

Les droits et les recours des personnes victimes d'actes criminels dans le système de justice pénale



Améliorer ses connaissances pour mieux intervenir auprès des personnes victimes d'infractions criminelles

Une nouvelle plateforme dédiée aux formations de l'AQPV a été mise en ligne au mois d'octobre 2023. Deux types de formations y sont proposés :

- En webdiffusion en direct, avec une formatrice ou un formateur ;
- En mode asynchrone, avec des modules d'enseignement selon votre rythme et votre horaire.

Cette nouvelle plateforme d'apprentissage permet :

- un accès à un compte personnel de gestion des apprentissages ;
- un accès aux informations, aux documents et aux attestations de formation ;
- des inscriptions et un accès aux factures en tout temps.

La LAPVIC en quelques clics – Mieux la connaître pour bien informer

Les travaux entourant le développement de la formation asynchrone visant à faire connaître les changements apportés au régime québécois d'indemnisation à la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement* (LAPVIC) se sont poursuivis tout au long de l'année.

Financée par le ministère de la Justice du Québec, rappelons que cette formation d'une durée de quatre heures vise à permettre aux apprenantes et aux apprenants de :

- connaître les nouvelles dispositions prévues à la LAPVIC ;
- transmettre des informations rigoureuses et à jour aux personnes victimes et à leurs proches ;
- aider les personnes victimes et leurs proches à mieux comprendre les aides financières et les programmes qui, à certaines conditions, sont prévus dans la LAPVIC et dans son règlement d'application, le RALAPVIC ;
- mieux accompagner les personnes victimes et leurs proches dans leurs démarches auprès de l'IVAC.

La formation s'adresse à toute personne qui intervient auprès des personnes victimes d'infractions criminelles et de leurs proches, et qui œuvre dans les réseaux communautaire, juridique ou de la santé et des services sociaux.

En plus du module d'introduction, neuf modules la composent :

1. Les critères de qualification et la procédure pour présenter une demande de qualification ;
2. L'aide financière palliant une perte de revenu (AFPPR) et l'aide financière visant à compenser certaines incapacités (AFCCI) ;
3. L'aide financière pour la réhabilitation psychothérapique et psychosociale et pour la réinsertion professionnelle et sociale ;
4. L'aide financière pour la réadaptation physique et l'assistance médicale ;
5. L'aide financière pour les situations particulières ;
6. Les sommes forfaitaires en cas de séquelles ou de décès ;
7. Les infractions criminelles commises à l'extérieur du Québec ;
8. Les dispositions transitoires ;
9. Les recours possibles lorsqu'une personne victime est en désaccord avec une décision rendue dans son dossier.

Élaboré avec un grand souci de vulgarisation, le contenu est accessible et agrémenté de capsules vidéo ainsi que de nombreux exemples issus de la pratique. En outre, chaque module comprend un segment *Tester vos connaissances* afin de favoriser une meilleure intégration des informations transmises durant la formation.

Nous tenons à remercier chaleureusement **M^e Jennifer Drouin, Ph. D.**, avocate au sein de l'Équipe du droit des personnes victimes d'infractions criminelles à la Direction des orientations et des affaires législatives du ministère de la Justice du Québec pour sa validation juridique des plus rigoureuses et ses judicieux conseils. Un grand merci également à **M^e Anick Ouimet**, avocate au sein de la même équipe, pour tout son soutien et son expertise.

La formation sera mise en ligne au cours de l'année qui vient.



Une démarche permanente pour le développement de formations

L'AQPV mène des démarches constantes pour maintenir et développer sa programmation annuelle de formations afin d'améliorer les connaissances et les compétences des personnes qui œuvrent auprès des victimes d'infractions criminelles et de leurs proches.

Les formations proposées visent à mieux répondre aux besoins des personnes victimes et à favoriser l'exercice de leurs droits et recours.

En 2024, deux nouvelles formations ont été ajoutées à la programmation annuelle :

- **Trouble de stress post-traumatique : reconnaître, comprendre et intervenir**

Formatrice: Evelyne Donnini, psychologue.

À la suite d'un événement potentiellement traumatisant, on estime qu'environ 25% des victimes vont développer un trouble de stress post-traumatique. Cette formation explore les principales thématiques pour accompagner le plus adéquatement possible les personnes traumatisées qui développent une pathologie chronique à la suite du trauma. Elle présente des stratégies variées pour traiter les symptômes qui se manifestent à la suite de l'événement.

Une attention particulière est également accordée à la notion de retraumatisation dans le cadre d'une intervention psychosociale.

- **Levée du secret professionnel en situation de danger**

Formatrice: M^e Audrey Turmel, directrice, Direction des programmes d'adaptabilité et de justice réparatrice, ministère de la Justice du Québec.

Dans ses articles 1 et 2, la Charte des droits et libertés de la personne édicte que tout être humain a droit à la vie, à la sécurité et à l'intégrité de sa personne et que toute personne doit porter secours à celle ou celui dont la vie est en péril. Aux articles 5 et 9, on retrouve le droit au respect de la vie privée et le droit au respect du secret professionnel. Comment faire cohabiter ces valeurs lorsqu'une personne est victime de maltraitance et qu'elle ne veut pas porter plainte? Peut-on se délier du secret professionnel pour venir en aide à une personne? Quels sont les critères à respecter? Quel est le poids de nos valeurs dans notre prise de décision? Quelles sont les différentes façons de venir en aide à une personne aînée ou une personne vulnérable?

Cette formation vise à aider les personnes intervenantes (membres d'un ordre professionnel ou non) dans leur prise de décision en lien avec la levée ou non du secret professionnel et de la confidentialité en cas de danger.



Mobilisation sociale

● Communications

L'AQPV communique avec son vaste réseau de membres et de partenaires pour l'inciter à l'action et le rallier autour d'enjeux qui concernent les droits des personnes victimes. Que ce soit par l'infolettre, ses sites Web, les réseaux sociaux ou les médias traditionnels, nos communications interpellent et mobilisent également la communauté et permettent d'être à l'affût des changements législatifs, du développement des services et de faire rayonner l'actualité en matière de victimologie.

Il est gratifiant de constater qu'un peu plus d'un an après l'adoption de nouvelles stratégies de communication, l'AQPV récolte les fruits de ses initiatives. L'année 2023-2024 a en effet été marquée par un rayonnement exceptionnel sur les diverses plateformes numériques.

Son engagement soutenu à mettre en valeur ses actions, celles des membres et des partenaires, ainsi que les développements et enjeux d'ici et d'ailleurs en matière de victimologie, a conduit à une croissance significative de la visibilité, qui se traduit notamment par une forte augmentation du nombre de personnes abonnées et du nombre d'impressions sur les contenus publiés.

Force est de constater que les messages de l'AQPV résonnent auprès d'un public toujours plus vaste, témoignant de l'importance de promouvoir sa mission et de sensibiliser sur les droits des personnes victimes d'infractions criminelles.

Cette expansion s'est également traduite par une augmentation des interactions et des commentaires, démontrant ainsi l'engagement croissant des membres, des partenaires et du public en général. Ce bilan met en lumière le renforcement de la notoriété de l'AQPV ainsi que l'accroissement de la reconnaissance de ses activités et de son expertise.

Alors qu'elle se projette vers l'avenir, l'AQPV est fermement engagée à utiliser ses nombreux canaux de communication pour inspirer l'action et mobiliser son vaste réseau pour bonifier les législations, les services aux personnes victimes et l'exercice de leurs droits et des recours.



La page Facebook a connu une augmentation de **plus de 14%** en termes de nombre de personnes abonnées, qui se chiffre désormais à **3062**. Le contenu de la page a été exposé à 7,5 fois plus de personnes, tandis que les impressions rémunérées, indiquant combien de fois les publicités ont été affichées à l'écran, se chiffraient à un total de **608000**.



Au 31 mars 2024, la page LinkedIn comptait **1014 personnes abonnées**, dont **455 nouveaux abonnements** par rapport à l'année précédente, représentant presque le double.



La page Instagram compte **536 personnes abonnées**. Cela représente une augmentation de **plus de trois fois** le nombre d'abonnements depuis le 31 mars 2023.



Au 31 mars 2024, la liste d'abonnements à l'infolettre s'élevait à **1460**, avec l'ajout de 110 nouvelles personnes abonnées, ce qui représente une augmentation de près de 9%. Le taux moyen d'ouverture s'élève à **51%**, soit une **augmentation de 17%** par rapport à la période précédente.

● Participation à des événements et actions collectives

L'AQPV fait connaître et promeut ses revendications dans le cadre d'événements et d'actions collectives qu'elle initie ou auxquels elle participe. Elle met de l'avant ses positions dans divers lieux d'échange et incite ses membres et le public à l'appuyer dans ses luttes pour une meilleure reconnaissance et un meilleur exercice des droits des personnes victimes.

Une fois de plus, cette année, l'AQPV a pu faire connaître ses travaux et ses revendications lors d'événements d'envergure.

- Le 16 mai 2023, Arlène Gaudreault, alors présidente de l'AQPV, participait à la Table ronde virtuelle «30 ans de droits des victimes au Canada avec le CCRVC: une analyse», organisée par le Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes dans le cadre de la Semaine nationale des victimes et survivants. Pour les panélistes invités, ce fut l'occasion de discuter des progrès constatés dans la reconnaissance des droits des personnes victimes, des principales réalisations ainsi que des lacunes législatives des trois dernières décennies.
- Du 4 au 6 octobre 2023, l'AQPV a participé au 40^e congrès de la Société de criminologie du Québec avec pour thème «Virage virtuel: les nouvelles pratiques de la justice». Après une pause de quatre ans, le retour de cet événement a suscité l'enthousiasme chez plus de 220 personnes qui se sont déplacées à Victoriaville. Une belle occasion pour l'AQPV de tenir un kiosque et de faire rayonner ses projets et activités.
- Le 16 octobre 2023, l'AQPV s'est déplacée à Québec pour tenir un kiosque lors de la deuxième édition des JURI RDV organisés par Juripop. Visant à mieux outiller les avocates et avocats dans leur accompagnement des personnes victimes, cet événement a rassemblé 300 professionnelles et professionnels provenant des quatre coins de la province et œuvrant auprès de personnes victimes ou survivantes de violences conjugale ou sexuelle.
- Le 8 novembre 2023, l'AQPV a répété l'expérience en tenant un kiosque au Salon des exposants de la Semaine de prévention des violences à caractère sexuel qui s'est déroulé conjointement à l'Université de Montréal et à HEC Montréal sur le thème «L'important, c'est d'agir». Merci au Bureau du respect de la personne pour l'invitation!
- Le 16 novembre 2023, les travaux de l'AQPV ont fait l'objet d'une conférence dans le cadre du séminaire en ligne «Dialogue sur l'autoreprésentation» organisé par l'Institut canadien d'administration de la justice et le Projet national sur les plaideurs qui se représentent seuls.
- Le 16 février 2024, l'AQPV a à nouveau tenu un kiosque lors du colloque «Violence conjugale: explorer les intersections entre la recherche et la pratique» organisé par Forensia, le Centre de formation de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel. Cet événement a rassemblé 434 personnes, dont 199 étaient présentes au Centre Mont-Royal, à Montréal, et 235 en ligne, en provenance de toutes les régions du Québec.



Cette année, l'AQPV a aussi appuyé plusieurs actions collectives initiées par d'autres personnes ou organisations et a incité ses membres à en faire de même. Parmi celles-ci :

- Le 10 décembre 2023, l'AQPV a diffusé un contenu publicitaire dans le journal *Le Devoir* pour commémorer les 75 ans de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Cette initiative visait à faire valoir que les droits des personnes victimes sont aussi des droits humains, tout en appelant à une mobilisation continue pour garantir une reconnaissance et une application effective de ces droits pour toutes les personnes victimes d'infractions criminelles.
- La campagne 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes qui avait comme objectifs principaux de mettre en lumière les violences économiques, trop souvent ignorées, et de lutter contre les violences genrées.
- La pétition lancée par Pascal Paradis, député de Jean-Talon pour le Parti québécois, demandant au gouvernement de bonifier la durée d'aide au remplacement de revenu afin d'être en mesure de couvrir la durée totale de l'incapacité de travailler de la personne victime et d'augmenter les seuils de remboursement de certains traitements nécessaires au rétablissement des personnes victimes d'infractions criminelles. À sa fermeture le 1^{er} mars 2024, la pétition avait récolté 532 signatures.
- La pétition à la Chambre des communes afin de tout mettre en œuvre pour favoriser la sécurité de toutes et tous contre les actes de haine et de violence, incluant celle des personnes issues de la communauté LGBTQ2+. À la fermeture de la pétition le 17 janvier 2024, 391 personnes l'avaient signée.
- La lettre-pétition demandant au gouvernement canadien de s'engager à interdire l'utilisation des accusations d'aliénation parentale dans les affaires de droit de la famille.



Action politique non partisane

● Analyse et prises de position

L'AQPV analyse des projets de loi, des politiques et des règlements, afin d'évaluer leurs impacts sur les droits et recours des personnes victimes d'actes criminels. Son action militante se manifeste par la rédaction d'avis ou de mémoires destinés à différentes instances, tant au Québec qu'au Canada, contribuant ainsi à l'amélioration des législations et des pratiques dans plusieurs sphères d'intervention.

● Consultations et représentations

L'AQPV exprime son point de vue lors de consultations et effectue des représentations auprès de différentes instances, tant provinciales que nationales. Ce sont autant d'occasions de partager son expertise et de défendre les droits et les intérêts collectifs des victimes d'actes criminels.

L'année 2023-2024 a été consacrée à la consolidation interne de ces champs d'action afin de les rendre pérennes. À l'issue de ces démarches, l'AQPV a annoncé, en avril 2024, la création du nouveau rôle de responsable des dossiers politiques, un poste stratégique quant à son action militante et à ses prises de position sur des enjeux politiques touchant les personnes victimes d'infractions criminelles. L'AQPV pourra ainsi continuer à mettre en œuvre ses stratégies de plaidoyer, contribuant ainsi à l'amélioration concrète des législations et des pratiques dans plusieurs sphères d'intervention.



Représentation

● Concertation et partenariats

L'AQPV développe et maintient des liens avec un ensemble d'organisations en siégeant sur des instances décisionnelles ou en participant activement à des tables de concertation, comités, groupes de travail régionaux, provinciaux et nationaux. Ces espaces sont cardinaux pour faire avancer les droits des victimes.

Membre de la Table nationale de consultation sur la mise en place d'un projet pilote de tribunal spécialisé.

Membre du Comité externe du Programme québécois de remboursement pour les proches de personnes décédées à la suite d'un acte criminel.

Membre du Comité santé mentale et justice criminelle, Commission de santé mentale du Canada.

Membre du Comité organisateur de la Semaine des victimes et survivants d'actes criminels (Centre de la politique concernant les victimes du ministère de la Justice du Canada).

Membre du Regroupement des organismes en défense collective des droits.

Membre de SAS-Femmes en tant que co-chercheure partenaire des milieux de pratique du Québec.

Membre de la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal et membre du comité de coordination.

Membre de la Table de concertation en violence conjugale de Montréal.

Membre de la Table de concertation des organismes de défense des droits de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Membre de la Table d'échanges – Partenaires nationaux d'Info-Secte – Centre d'étude des phénomènes sectaires et services d'aide.

● Collaborations

L'AQPV rencontre des collaboratrices et collaborateurs de premier plan qui occupent des postes stratégiques au sein de ministères, de tribunaux, d'organismes et d'instances qui ont des obligations à l'endroit des victimes et de leurs proches. Ces démarches lui permettent de présenter ou de faire avancer ses projets, de partager ses préoccupations et de discuter de divers enjeux.

Équipe de la Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles du ministère de la Justice du Québec, notamment Richard Carbonneau, Jade Cabana, Éric Malo, Delphine Matte, Antoine Guilbault-Verville, Maxime Gadoua, M^e Sophie Joncas, M^e Anick Ouimet, M^e Jennifer Drouin, M^e Christina Meunier-Cyr, M^e Jennifer Pelletier, Nancy LeBlanc et Roger Dupuis.

Justine Gravel, conseillère politique, cabinet du ministre de la Justice du Québec.

Équipe du Bureau des mandats organisationnels du Directeur des poursuites criminelles et pénales, notamment M^e Audrey Mercier-Turgeon, M^e Julie Pelletier, M^e Annouck Balzer et M^e Audrey Roy-Cloutier.

Équipe de la Direction générale de l'IVAC: Myriam Choquette, Geneviève Croteau, Viviane Buende Kwemo, Elisabeth Danis et Chaima Sehli.

M^e Andrea Kowalski, avocate, Juripop.

Maxime Poulin, directeur – communication, engagement communautaire et partenariats, Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV).

Pierre Lainé, directeur adjoint et Martin Lagacé, coordonnateur administratif, Services parajudiciaires autochtones du Québec (SPAQ).

Anie Samson, directrice générale, Andrée Champagne, coordonnatrice et agente aux membres, Isabelle Macameau, intervenante et agente aux membres et Stéphane Wall, bénévole, Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD).

Marie-Marthe Cousineau, membre du comité de coordination et Marisa Canuto, coordonnatrice générale, SAS-Femmes.

● Participation à des activités

Chaque année, l'AQPV participe à de nombreuses activités qui permettent de maintenir et d'accroître son ancrage dans les divers milieux de pratique et d'intervention auprès des victimes d'actes criminels.

4 avril 2023 - Séance d'information sur le bracelet antirapprochement organisée par le ministère de la Sécurité publique et le Service de police de la Ville de Montréal.

2 mai 2023 - Séance d'information sur le Bureau de soutien aux services aux personnes victimes d'infractions criminelles organisée par le ministère de la Justice du Québec.

18 mai 2023 - 35^e anniversaire du CAVAC de Montréal.

23 et 24 mai 2023 - Colloque sur le tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale à Québec.

7 juin 2023 - Journée annuelle de formation de la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal sur le thème «La justice réparatrice en contexte de violence sexuelle».

4 au 6 octobre 2023 - 40^e congrès de la Société de criminologie du Québec sur le thème «Virage virtuel : les nouvelles pratiques de la justice» à Victoriaville.

11 octobre 2023 - Congrès d'orientation du Regroupement des organismes en défense collective des droits à Drummondville.

16 octobre 2023 - Deuxième édition des JURI RDV organisés à Québec par Juripop.

4 novembre 2023 - Première nord-américaine du film de Jeanne Herry «Je verrai toujours vos visages» mettant en lumière la justice réparatrice et les rencontres entre personnes victimes d'actes criminels et auteurs de crimes.

14 décembre 2023 - Lancement de la formation asynchrone «Les actes à caractère haineux : Comprendre, reconnaître, prévenir» développée par le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence.

18 janvier 2024 - Webinaire Espaces VIE «Changements législatifs de 2021 par rapport à l'indemnisation des victimes d'actes criminels» organisé par la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle.

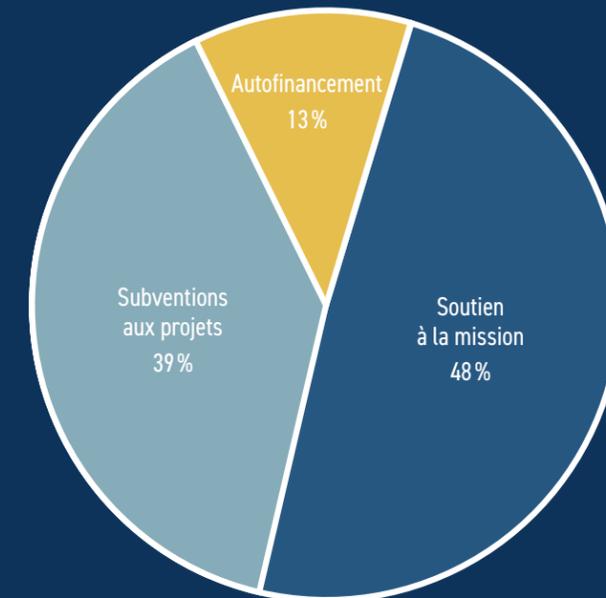
16 février 2024 - Colloque «Violence conjugale : explorer les intersections entre la recherche et la pratique» organisé par Forensia - Centre de formation en santé mentale, justice et sécurité, Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel.

27 mars 2024 - Conférence-midi «Fraudes amoureuses en ligne : l'expérience et le point de vue des personnes victimes» organisée par le Centre international de criminologie comparée.

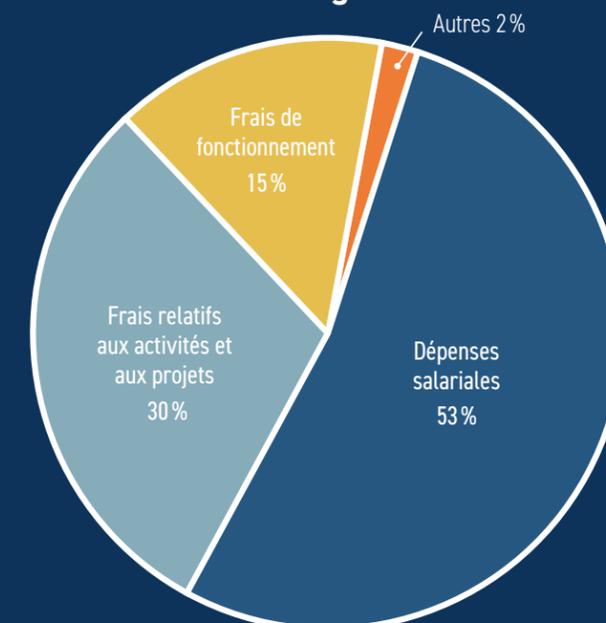
RESSOURCES ET DÉPENSES



Produits



Charges



40

ans de plaidoyer...
Rétrospective et perspectives



8615, boul. Saint-Laurent, bureau 206
Montréal (Québec) H2P 2M9

514 526-9037
aqpv@aqpv.ca
aqpv.ca